

Compte rendu de l'A.G. de la C.D.R. du 26/09/2025

Début de la séance 18h40

Les présents :

Le président du CDA Bernard Médiamole ; les organisateurs de : Galopins du Fezensac, Pavie Trail, Montestruc, Ornézan,, Barran, Avezan, Eauze, L'isle-Jourdain Tracks Athlé, Montadet, Aurimont, Berdoues, St André, La Romieu, Aubiet, Cazeaux-Savès, S.A. Condom, Athlétique Club Auscitain, Oxygène 32, A l'Air Libre Lectoure, Verlus, Estang. Brugnens

Les excusés :

Le Houga, Les Pompiers Miélan, Ordan Larroque, Berdoues, les Globtroz'elles et Ju-Belloc

Les absents :

Mauvezin, Condom-Grazimis, Nogaro, Les Coudous, Cassaigne, Sarrant.

Pour la C.D.R., sont présents : Jacqueline Bonneau, Philippe Fourment et Alain Ciccone ; sont excusés Serge Nerrière et Stéphanie Widehem.

Alain Ciccone président de la CDR accueille et remercie les participants à cette assemblée générale. Il remercie Mme la Maire de Montestruc qui, encore cette année met à notre disposition et ce gratuitement, une salle pour notre A.G. C'est notre éternelle secrétaire Jacqueline Bonneau qui fait le lien entre la mairie et notre commission.

Remerciements aussi à Philippe Fourment pour l'aide qu'il apporte au président lors de l'étude et l'analyse des dossiers, ainsi qu'au fidèle trésorier Serge Nerrière qui présente le bilan de la CDR.

RAPPORT MORAL

En 2025, 38 journées de courses étaient présentes sur le calendrier 2025 (contre 34 en 2024) seulement trois annulations à ce jour et reste encore 9 courses à venir. La fréquentation est en forte hausse par rapport aux années précédentes, il semblerait que les coureurs soient revenus vers vos circuits et que l'on arrive à une fréquentation égale aux années avant pandémie.

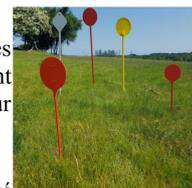
RAPPORT FINANCIER

Serge Nerrière le trésorier en titre étant excusé c'est le président qui détaille les comptes de la CDR.

Date	Libellé de l'opération	Débit	Crédit	Solde du compte
02/01/2025	Solde précédent			3 476,33 €
15/01/2025	frais tenue compte	2,00 €		3 474,33 €
17/02/2025	frais tenue compte	2,00 €		3 472,33 €
19/02/2025	remise de chèques		30,00 €	3 502,33 €
14/03/2025	frais tenue compte	2,00 €		3 500,33 €
09/04/2025	3*50 piquets jalons	390,48 €		3 109,85 €
14/04/2025	frais tenue compte	2,00 €		3 107,85 €
14/05/2025	frais tenue compte	2,00 €		3 105,85 €
16/06/2025	frais tenue compte	2,00 €		3 103,85 €
15/07/2025	frais tenue compte	2,00 €		3 101,85 €
14/08/2025	frais tenue compte	2,00 €		3 099,85 €
	Extrait au 26/08/2025			3 099,85 €

Les comptes sont approuvés à l'unanimité ; ils sont à disposition sur simple demande au trésorier.

Lors de l'AG 2024 il a été décidé de faire l'acquisition de jalons permettant le guidage des coureurs avec diverses couleurs. 150 jalons ont été achetés pour un montant de 390,48€. Soit moins de 3€ l'unité. Mais ils sont relativement fragiles, et il est fortement conseillé de faire un pré-trou de façon à préserver leur intégrité. Il sera demandé 3€ pour tout jalon hors d'usage.



Le président pour cette fin d'année propose d'investir dans des panneaux K10. L'idée a été retenue à l'unanimité, donc 20 unités de panneaux seront commandés dans les prochains jours. Ils sont en plastique épais de 5mm et avec un diamètre de 20 cm, manche de 15 cm.

Depuis de nombreuses années la FFA fournissait à tous les organisateurs un petit fascicule comprenant d'un côté : - le manuel pratique de l'organisateur running ; - de l'autre la réglementation des manifestations running. Cette année, toujours pas de livret. Nous pensons que nous ne devons pas les attendre !!.

Par contre le document est bien sorti sous forme numérique. Philippe l'a mis sur son site Sports32 et voici le lien :

https://www.sports32.fr/images/2026/Reglementation_Running_2026.pdf

D'ailleurs sur Sports32 un exemple de règlement est aussi présent. Il vous est rappelé que le règlement de votre course doit être complet mais aussi concis. Évitez les gros titres, les gros placards inutiles et les redondances.

ÉTABLISSEMENT du CALENDRIER 2025

Alain Ciccone indique qu'il va prendre attache avec les organisations qui ne se sont pas manifestées. Au moment de la rédaction de ce rapport encore une seule organisation réfléchit à la date de sa course.

Le tableau finalisé doit être remonté impérativement **avant le 10 octobre 2025** pour bénéficier des publications nationales (Jogging, Running etc...) mais aussi : - à la Préfecture, - au Comité Département d'Athlétisme et - à Sports 32.

La cotisation payée de 10€ validera la présence sur le calendrier définitif.

ÉTABLISSEMENT du DOSSIER 2025

La nouvelle plateforme informatique fonctionne avec satisfaction pour tout le monde, et durant les neuf premiers mois de l'année aucun gros problème n'est à signaler. Il vous est conseillé pour toute hésitation de joindre un membre du bureau de la CDR (pour plus de sécurité) pour qu'il vous aide à résoudre ce questionnement. Cela vous évite de voir votre document rejeté par les services préfectoraux et par là perdre du temps dans le traitement de votre dossier.

Un nouveau document est demandé sur la plateforme : Preuve d'inscription au calendrier fédéral, ce document est issu de l'inscription à Calorg. C'est relativement facile à faire et si vous rencontrez des problèmes je suis là pour vous aider. Je vous rappelle que les identifiants sont personnels aux organisateurs et on ne doit pas les donner à n'importe qui.

Si vous rencontrez une aversion pour Calorg, le calendrier que nous allons élaborer peut faire foi en dernier recours.

Il est rappelé que tout dossier déposé hors délais (2 mois / 3 mois si plusieurs départements) est rejeté avec pour conséquence l'absence d'autorisation.

Pour accéder à cette plateforme voici le lien : www.manifestationssportive.fr

PUBLICITÉ SPORTS32

Philippe Fourment, créateur et gestionnaire du site SPORTS-32 (<http://www.sports32.fr>), propose de mettre en ligne la publicité, articles, affiches et flyers de tous les organisateurs qui le souhaiteraient et cela gratuitement.

QUESTIONS DIVERSES

Jacqueline Bonneau (Montestruc) et Fabrice Antonioli (Pavie & Vic-Fez) ont été interpellés par la disparité des tarifs que pratiquent les diverses associations secours. Le montant de leur prestation n'est pas en relation avec le nombre de coureurs, ni avec les distances, ni avec le nombre de courses proposées, ni avec le temps passé sur place.

La CDR suppose que le montant de la prestation dépend du kilométrage à effectuer pour se rendre sur site, du nombre de personnels et véhicules mis à disposition, peut-être les relations entre responsable et organisateurs, le moment de l'année : l'été étant une période où beaucoup de manifestations sont organisées et comme il y a peu d'associations habilitées cela fait mécaniquement augmenter les tarifs.

Merci.

Fin de séance 20h30 pour le pot de l'amitié.

La CDR reste à votre écoute pour tout problème.

Bien Sportivement, Le bureau de la CDR